



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°543) DE MISE A
DISPOSITION, DES SALLES BERLIOZ ET
COUPERIN, A L'ASSOCIATION LES ACCENTS,
A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° AU-18-344
EN DATE DU 12 NOVEMBRE 2018**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6^{ème} Adjointe au Maire ;

VU la demande de l'Association « Les Accents – Direction musicale Thibault Noally » représentée par Monsieur Frédéric PAILLET, en qualité de Président, et domiciliée 171 boulevard Saint-Germain, 75006 PARIS, afin d'organiser des répétitions, dans la salle Couperin, les 18 et 19 octobre, les 7 et 8 décembre 2018, le 20 janvier et les 14 et les 15 mars 2019 de 10 h à 18 h, et le 21 janvier de 9 h à 16 h 45, dans la salle Berlioz, le 17 mars de 10 h à 18 h et le 18 mars 2019 de 9 h à 17 h ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Les Accents – Direction musicale Thibault Noally » représentée par Monsieur Frédéric PAILLET, en qualité de Président, et domiciliée 171 boulevard Saint-Germain, 75006 PARIS, une convention de location de salles, pour un montant de 882,81 € TTC (huit cent quatre-vingt deux euros et quatre-vingt un centimes) et un montant de 396,54 € TTC (trois cent quatre-vingt seize euros et cinquante quatre centimes) pour les frais de gardiennage, afin d'organiser des répétitions dans la salle Couperin, les 18 et 19 octobre, les 7 et 8 décembre 2018, le 20 janvier et les 14 et les 15 mars 2019 de 10 h à 18 h, et le 21 janvier de 9 h à 16 h 45, dans la salle Berlioz, le 17 mars de 10 h à 18 h et le 18 mars 2019 de 9 h à 17 h ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du
tourisme,

Signé

Odile SÉGURET

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20181112-lmc1H5746H1-AR
Date de réception en Préfecture : 12/11/2018
Date de Publication : 12/11/2018